



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

protection

Question écrite n° 64860

Texte de la question

M. Yvan Lachaud attire l'attention de M. le ministre des solidarités, de la santé et de la famille sur le fléau de l'obésité. L'idée a été évoquée de mettre en place un haut conseil de l'obésité. L'intention est certes louable, mais il serait inutile de mettre en place un comité supplémentaire, dépourvu de moyens d'action et réduit à émettre des préconisations sans effet. Cet observatoire aurait toutefois l'intérêt de regrouper les données concernant l'obésité et d'objectiver les effets des mesures prises. Par ailleurs, pour prétendre à la dimension qu'il se doit d'atteindre, un tel observatoire devrait faire appel à des personnes compétentes : médecins, diététiciens, psychologues, sociologues, philosophes, mais aussi acteurs sociaux, associations de personnes obèses et usagers. En conséquence, il souhaiterait connaître l'intention du Gouvernement sur ce sujet.

Texte de la réponse

La fréquence de surpoids et d'obésité en France, notamment chez les enfants, a fortement augmenté au cours des vingt dernières années, atteignant plus de 16 % d'entre eux en 2000. De même la prévalence de surpoids et d'obésité augmente chez les adultes. Au-delà de cette pathologie, c'est l'ensemble des conséquences (pathologies cardiovasculaires, divers cancers, le diabète de type 2...) d'une alimentation insatisfaisante et d'une activité physique insuffisante qu'il est nécessaire de prendre en compte pour conduire une politique de santé publique qui prenne les problèmes à leur source afin de protéger la santé des Français. Le Programme national nutrition santé (PNNS), mis en place depuis 2001, vise à améliorer l'état de santé en agissant sur l'un de ses déterminants qu'est la nutrition. Il est coordonné par un comité stratégique plurisectoriel et pluriprofessionnel dont l'activité est intense, puisque son comité opérationnel est réuni une fois par mois depuis juillet 2001. Il comprend, outre des ministères, des personnalités scientifiques du domaine de la médecine mais aussi des sciences sociales et biologiques. Ce comité, au travers des institutions représentées assure le suivi permanent des orientations de ce programme. Par ailleurs, une instance spécifique, l'unité de surveillance et d'épidémiologie nutritionnelle a été créée au sein de l'institut de veille sanitaire pour assurer l'évaluation de l'atteinte des objectifs du programme. Ceci est fait en relation avec l'agence française de sécurité sanitaire des aliments et conduit à faire appel, en tant que de besoin, à des compétences particulières, notamment en sciences humaines. Dans ces conditions, la mise en place d'une instance supplémentaire, exclusivement orientée sur la question de l'obésité, ne saurait constituer actuellement une nécessité.

Données clés

Auteur : [M. Yvan Lachaud](#)

Circonscription : Gard (1^{re} circonscription) - Union pour la Démocratie Française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 64860

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : solidarités, santé et famille

Ministère attributaire : santé et solidarités

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 mai 2005, page 4959

Réponse publiée le : 18 octobre 2005, page 9800